



Procédure de demande d'application des droits

Document mis à jour le 19/10/2021

Note : Ce document a vocation à établir les règles de la demande d'application des droits par les propriétaires de données personnelles dans le cadre du respect du RGPD. Le DPO du CROS doit respecter cette procédure.

> ETAPE 1 : réception d'une demande d'application des droits

Un propriétaire de données personnelles envoie une demande (mail ou voie postale) pour demander l'application d'un ou plusieurs de ses droits. Celui-ci doit prouver son identité « par tout moyen » mais pas obligatoirement par une pièce d'identité. On peut la demander en cas de « doute raisonnable ».

> ETAPE 2 : répondre à la demande

Il faut impérativement répondre à la demande de droit selon les délais suivants :

Demande simple : **1 mois maximum**

Données de santé : **8 jours maximum**

Demande complexe (par ex beaucoup de données) : **3 mois maximum**

Demande de rectification : « **dans les meilleurs délais** »

Dans tous les cas, il faut informer la personne sous un mois maximum

Si la demande d'application des droits peut amener à la perte d'un service pour le propriétaire des données, il faut l'en prévenir avant d'y accéder.

Si la demande est formulée **sur place** et que vous ne pouvez pas y apporter une réponse immédiatement, vous devez remettre au demandeur un avis de réception daté et signé.

<i>Droit demandé</i>	<i>Réponse à apporter</i>	<i>Procédure interne</i>
Droit d'opposition <i>S'opposer, pour des motifs légitimes, au traitement de ses données, sauf si celui-ci répond à une obligation légale</i>	Attester par une réponse sécurisée des données détenues sur la personne et s'engager à ne plus les traiter (<i>va souvent de pair avec un droit à l'effacement</i>)	Extraire les données de la personne dans un fichier à part identifié comme données à ne pas traiter
Droits d'accès <i>Obtenir les données détenues sur soi et savoir si elles font l'objet d'un traitement</i>	Attester par une réponse sécurisée des données détenues sur la personne	
Droit de rectification	Attester par une réponse sécurisée des données détenues sur la	Rectifier les données selon la demande de la personne



<i>Demander la rectification des informations inexactes ou incomplètes</i>	personne mises à jour après les rectifications communiquées	
Droit à l'effacement <i>Demander à un organisme l'effacement de données (selon conditions)</i>	Attester par une réponse sécurisée des données détenues sur la personne et de leur effacement à telle date.	Effacer définitivement les données selon la demande de la personne
Droit à la limitation du traitement <i>Gel de l'utilisation de certaines données</i>	Attester par une réponse sécurisée des données détenues sur la personne et du gel de leur utilisation à date et jusqu'à la levée du gel (<i>va souvent de pair avec un droit de rectification</i>)	Extraire les données de la personne dans un fichier à part identifié comme données à ne pas traiter
Droit à la portabilité <i>Obtenir une copie des données ou demander au RT de les transmettre à un autre RT</i>	Communiquer par une réponse sécurisée des données détenues sur la personne (<i>va souvent de pair avec un droit à l'effacement</i>)	

Pour apporter une réponse sécurisée :

- **Par voie postale** : par un courrier recommandé avec accusé de réception.
- **Par voie électronique** : en chiffrant le fichier envoyé
- **Par clé USB** : en main propre ou par courrier recommandé avec accusé de réception en chiffrant les fichiers

Chiffrement d'un fichier

- Clic droit sur le fichier « 7Zip » > « Ajouter à l'archive... »
- Dans « Chiffrement » ajouter un mot de passe et cocher « chiffre les noms de fichiers »
- Envoyer le fichier par un canal (ex : email) et le mot de passe pas un autre canal (ex : SMS ou courrier)

> ETAPE 3 : réaliser en interne les procédures nécessaires

Si les demandes concernent :

- **un droit à l'effacement** : supprimer définitivement les données concernées
- **un droit à la limitation du traitement ou d'opposition** : extraire les données dans un fichier dédié où elles seront uniquement conservées
- **un droit de rectification** : rectifier les données concernées

> ETAPE 4 : remplir le registre de demande d'application des droits



Remplir le fichier « *Registre de demande d'application des droits* » avec les informations relatives à la demande et à la réponse apportée.

